

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
De la COMMUNE DE NEFFES

SEANCE du 04 novembre 2021

N° 2021-42

119

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Neffes, sous la présidence de Monsieur GAY-PARA Michel, Maire de la commune.

Date de la convocation : 26 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 15
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

**Présents :** M. GAY-PARA Michel      Mme COINTE Marie-Pierre      M. LEOUFFRE Bernard  
M. MAUCCI Patrice      Mme MERARD Christelle      M. MIOULANE Louis  
M. NEBON Claude      M. NEGE Emmanuel      M. REYMOND Yves  
Mme REYNAUD Véronique      Mme VALOROSO Monique      M. WALLEZ Patrick

**Excusés :** Mme COMBRIE Corine a donné pouvoir à M. MIOULANE Louis, Mme ESPAGNON Isabelle a donné pouvoir à M. GAY-PARA Michel, Mme GUEYDAN Séverine a donné pouvoir à Mme COINTE Marie-Pierre.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Mme COINTE Marie-Pierre

**Objet :** Modification budgétaire.

Monsieur le Maire indique que suite à diverses opérations réalisées cette année, il est nécessaire d'effectuer des modifications de crédits pour les besoins suivants :

- Prémption de biens, quartier les bénéchons (+320 000 €)
- FPIC à verser (+55 €)
- Achat signalétique (+ 1900 €)
- Annulation abonnement eau antérieur à 2020 (+227 €)

Pour pouvoir régler toutes les dépenses correspondantes, Monsieur le Maire propose de modifier les crédits de la façon suivante :

Article (chap) - opération	Libellé	Dépenses	Recettes
2115-971	Acquis Fonc Les Bénéchons - Terrain bâti	+320 000 €	
1641	Emprunt		+320 000 €
739223	Fonds Péréquation Intercom	+55 €	
678	Autres charges exceptionnelles	+115 €	
70323	Redevance occupation des sols		+170 €
2181-945	Signalétique - Installation générale	+1900 €	
2312-965	Nouv salle des fêtes - agencem et amén	-1900 €	
Total		+ 320 170 €	+ 320 170 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☑ Valida les crédits tels que présentés ci-dessus.
- α Autorise le Maire à prendre toutes dispositions et à engager les sommes dues à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdit  
Pour copie certifiée conforme.

Transmission en Préfecture le : 1 6 NOV 2021  
Affichage le : 1 6 NOV 2021

Le Maire,  
Michel GAY-PARA

